

Nettoyage des toitures et façades des bâtiments

Désherbage des terrasses, places pavées et chemins

Notice d'information

4.2.025



Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD

1 Généralités, objectif et destinataires



Chaque année, des produits utilisés pour l'entretien des toitures et des alentours de bâtiments (eau de Javel, herbicides, etc.) causent des pollutions importantes de cours d'eau et la mort de poissons.

La présente notice d'information a pour objectif de rappeler les bons gestes à adopter pour profiter de l'été et de son jardin sans nuire aux rivières et aux lacs du canton.

Elle est destinée propriétaires de villas, immeubles et jardins.

2 Nettoyage de toitures et façades

Nettoyer le toit ou les murs de sa maison avec des produits biocides (eau de Javel par exemple) est une pratique qui présente des dangers de pollution. Le produit est normalement évacué par le réseau d'eaux claires et aboutit ainsi dans les lacs, les rivières ou les eaux souterraines. L'eau de Javel est un produit qui tue les êtres vivants même en concentration assez faible, d'où sa classification comme biocide. Il attaque certes les mousses et les lichens des tuiles, mais il a aussi des effets particulièrement néfastes pour les eaux et la faune aquatique.

Des personnes non qualifiées proposent régulièrement leurs services pour nettoyer les toitures et les façades : au cas où vous recourez à leurs services, vous devez absolument veiller à ce qu'elles n'utilisent pas de l'eau de Javel ou tout autre produit biocide.

Gratter et frotter reste la solution qui préserve le mieux l'environnement. On peut aussi utiliser un nettoyeur haute-pression qui ne propulse que de l'eau (à faire de haut en bas pour ne pas gicler sous les tuiles) - pour autant que le toit ne contienne pas un ciment avec des fibres d'amiante qu'on risque de disperser. Ceci dit, quelques mousses et lichens créent des petits biotopes intéressants qui ressemblent à ceux qu'on peut voir sur les rochers. Et le bâtiment n'encourt aucune menace.

3 Désherbage des terrasses, places pavées et chemins

Il est très pratique de se débarrasser des mauvaises herbes qui poussent autour de la maison et en bordure du chemin avec du désherbant dilué dans un arrosoir ou un pulvérisateur. Mais si un drainage existe dans le sol, ou si une grille d'évacuation des eaux est en contrebas du chemin, la pluie va conduire ces substances actives directement au lac ou à la rivière. Or, ces produits sont très toxiques pour les poissons et les plantes aquatiques.

Il est interdit d'utiliser des herbicides pour désherber les routes d'accès, les chemins, les places de parking - qu'ils soient recouverts de goudron, de dalles, de pavés ou de gravier. Les bordures en herbe ou en terre sont aussi concernées, ainsi que les toitures et les terrasses. Cette interdiction s'applique aux communes depuis 1986 et aux particuliers depuis 2001. Pour en savoir plus : http://www.fr.ch/sen/files/pdf64/herbicides_fr.pdf

Renseignements

Service de l'environnement SEn
Section protection des eaux

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez
T +26 305 37 60, F +26 305 10 02
sen@fr.ch, www.fr.ch/eau

Février 2017